

FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE
DES INCIDENCES NATURA 2000



COORDONNÉES DU PORTEUR DE PROJET :

Nom (personne morale ou physique) : **SAEM Sports et Tourisme**

Commune et département : **Châtel — Haute Savoie**

Adresse : **281 route de Thonon - Maison Chatellane - 74190 Châtel**

Téléphone : **04 50 73 34 24**

Fax : **04 50 81 30 30**

Courriel : **semlst@chatel.com**

Nom du projet : **Remplacement télésiège de Conches**

À quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ?

Projet de remplacement d'un appareil de remontée mécanique de type télésiège à pinces fixes - véhicules 3 places, par un appareil similaire en technologie débrayable - véhicules 6 places, de débit supérieur — soumis à Étude d'impact selon la rubrique n° 43 du décret 2016-1110.

1- DESCRIPTION DU PROJET :

1- a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Remplacement sur un axe modifié et prolongé — d'un télésiège à pinces fixes par un appareil à sièges débrayables 6 places.

1- b. Localisation du projet par rapport au (x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Le projet est situé :

Nom de la commune : **Châtel**
N° Département : **74 Hautes Savoie**
Lieu-dit : **Conche**
En site(s) Natura 2000
n° de site(s) :
n° de site(s) :

Hors site(s) Natura 2000 — À quelle distance ?

À **environ 1 km** du site n° de site(s) : **SIC FR820 1708 Mont de Grange**

À **environ 5 km** du site n° de site(s) : **ZPS FR821 2008 Haut Giffre**

1- c. Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation

- si connue : m² ou classe de surface approximative :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> < 100 m ² | <input type="checkbox"/> 1 000 à 10 000 m ² (1 ha) |
| <input type="checkbox"/> 100 à 1 000 m ² | <input checked="" type="checkbox"/> > 10 000 m ² (> 1 ha) |

- Longueur (si linéaire impacté) : **1224** m
- Emprises en phase chantier : **≈ 20 000** m²
- Aménagement(s) connexe(s) :
déboisement **2 131** m²

1- d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

- diurne nocturne

- Durée précise si connue : (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

- | | |
|---|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> < 1 mois | <input type="checkbox"/> 1 an à 5 ans |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 mois à 1 an | <input type="checkbox"/> > 5 ans |

- Période précise si connue : **été/automne** (de tel mois à tel mois)

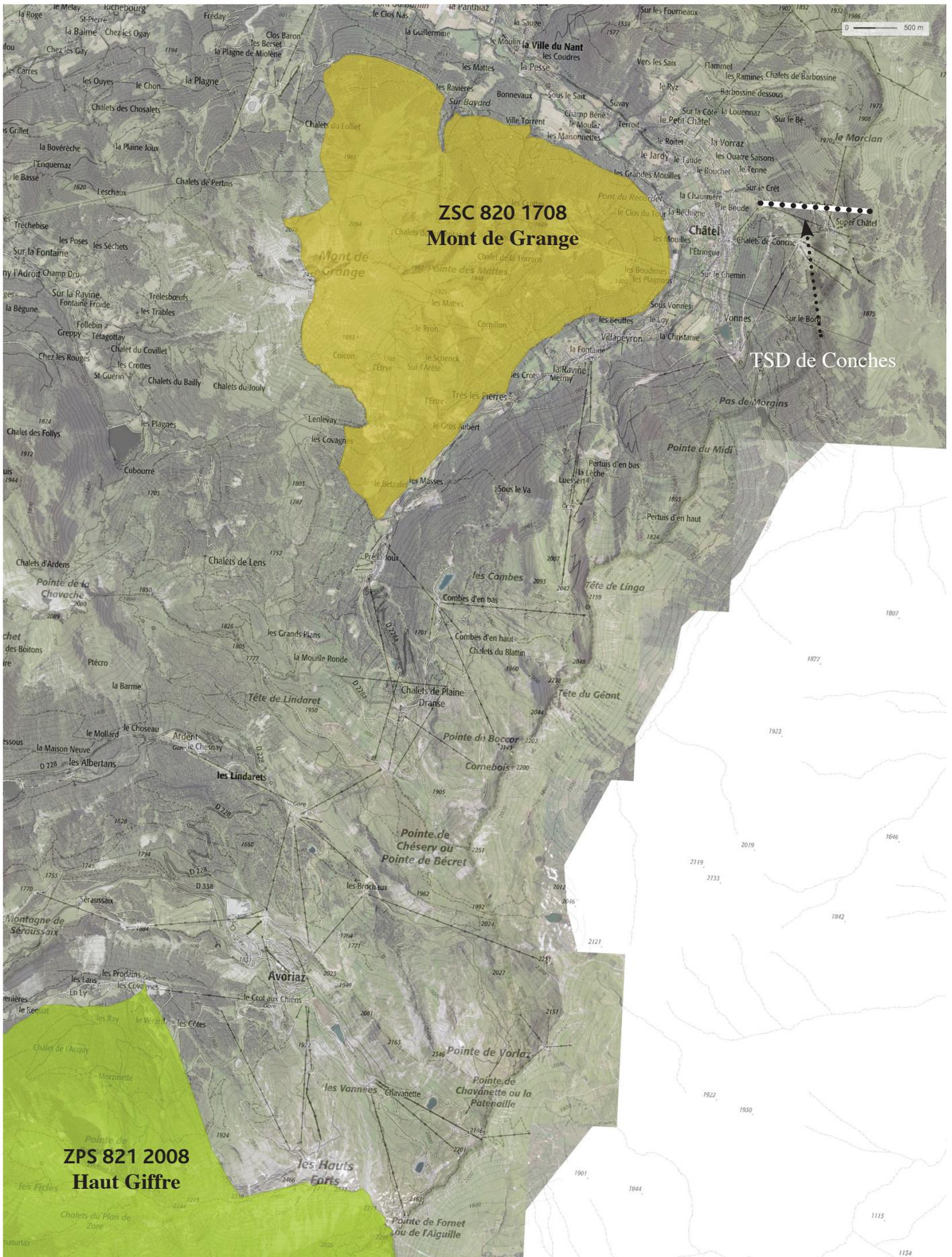
ou période approximative :

- Printemps Automne Été Hiver

- Fréquence :

- chaque année chaque mois
 autre (préciser) : **interventions ponctuelles de maintenance**

Site(s) Natura 2000



1- e. Entretien/fonctionnement/rejet

Protocole de contrôle quotidien de l'appareil en période hivernale réalisés par un agent de l'exploitation du domaine skiable.

Protocole d'entretien annuel de l'appareil en période estivale réalisé par un/des agent (s) de l'exploitation du domaine skiable ou de sociétés tierces.

Pas de rejets particuliers en fonctionnement.

1- f. Budget

Coût global du projet :

ou coût approximatif :

< 5 000 €
 de 5 000 à 20 000 €

de 20 000 € à 100 000 €
 > à 100 000 €

2 DÉFINITION ET CARTOGRAPHIE DE LA ZONE D'INFLUENCE DU PROJET

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits
- Autres incidences

3 ÉTAT DES LIEUX DE LA ZONE D'INFLUENCE

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

Réserve Naturelle Nationale
Réserve Naturelle Régionale
Parc National
Arrêté de protection de biotope
Site classé
Site inscrit
PIG (projet d'intérêt général) de protection
Parc Naturel Régional
ZNIÉFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
Réserve de biosphère
Site RAMSAR

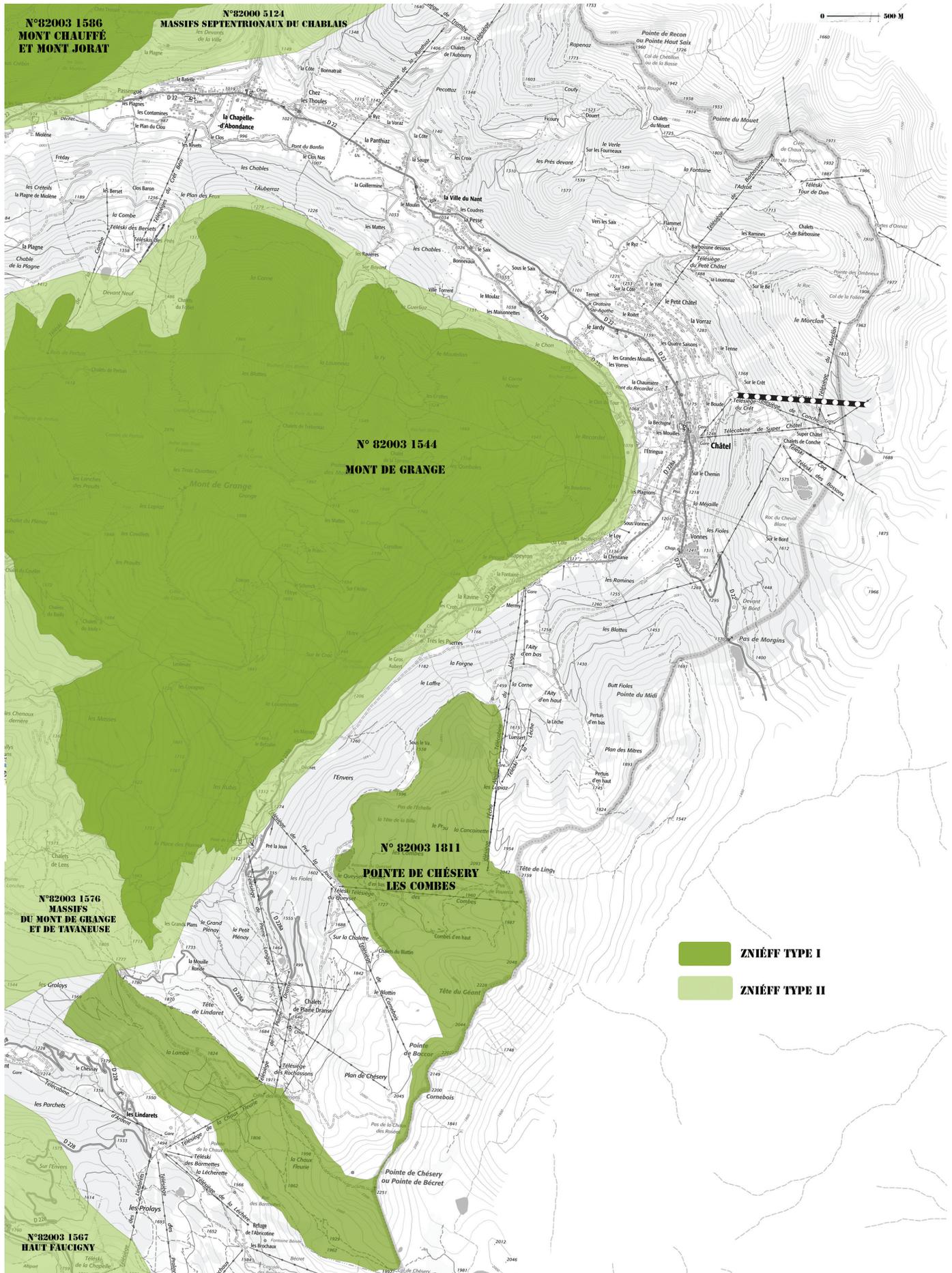
USAGES :

- Aucun
- ✓ Pâturage/fauche
- Chasse
- Pêche
- ✓ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle :
- Autre (préciser l'usage):
- Commentaires :

PHOTO DU SITE :



Autres indicateurs environnementaux



TYPE D'HABITAT NATUREL

- Milieux ouverts ou semi-ouverts** ✓ pelouse
pelouse semi-boisée
lande
garrigue/maquis
autre :
- Milieux forestiers** ✓ forêt de résineux
forêt de feuillus
forêt mixte
plantation
autre :
- Milieux rocheux** falaise
affleurement rocheux
éboulis
blocs
autre :
- Zones humides** ✓ fossé
cours d'eau
étang
tourbières
gravière
prairie humide
autre :
- Milieux littoraux et marins** Falaises et récifs
Grottes
Herbiers
Plages et bancs de sables
Lagunes
autre :

Autre type de milieu

ESPÈCES NATURA 2000 — FLORE & FAUNE

Mammifères terrestres

Mammifères marins

Oiseaux

Poissons

Amphibiens, reptiles

Crustacés

Insectes

Plantes

4 INCIDENCES DU PROJET

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface):
Le milieu végétal sous l'axe du nouvel appareil - prairies de pâturage; peissière - ne présente pas d'originalité particulière ni à l'échelle des Alpes ni à celle du Chablais ou de la commune de Châtel.
Les vérifications floristiques réalisées sur l'axe de la remontée et ses abords immédiats n'ont pas mis en évidence la présence d'espèces protégées sur ce site relativement anthropisé.
Ce remplacement d'appareil sur un axe modifié n'a pas d'incidences pour des espèces ou des milieux patrimoniaux.
Après les travaux de terrassement nécessaires, il sera procédé à une réhabilitation du couvert végétal.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus):
Une gêne temporaire pour la faune en général pourra être occasionnée pendant la phase travaux (bruit et présence d'engins de terrassement).

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):
Il n'y a pas — a priori — de perturbation particulière à craindre pour ces travaux ponctuels de réalisation d'une ligne de remontée mécanique dans un secteur largement anthropisé (restaurants d'altitude, VTT, pâturage ...).

5 CONCLUSIONS

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON: ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Les vérifications floristiques réalisées par Cime en période estivale - 18 août 2017 et 22 août 2018 - n'ont pas permis d'identifier ou de contacter sur l'emprise de cet axe :

les espèces prioritaires Animales

« Lépidoptères : *Damier de la Succise*; Mammifères : *Barbastrelle*, *Grand Murin*, *Murin à oreilles échanquées*, *Lynx* »
ou Végétales :

« *Buxbaumia viridis*, *Panicaut des Alpes* »

à l'origine de la désignation du site SIC FR 8201708 - Mont de la Grange.

Ces habitats et espèces ne sont pas représentés sur le site et leurs exigences ne sont pas liées aux types de milieux observés.

OUI: l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé.
Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

À La Tronche
Le 20 décembre 2019

Signature J. Dupuy — Cime



Étude réalisée
par J. Dupuy
& O. Senn
Cime

août 2017
décembre 2019